



Révision annuelle de la chaudière

Par **véronique tanneau**, le **04/02/2012** à **16:46**

Bonjour,
je suis locataire, d'un logement individuelle, j'aimerais savoir à qui appartient l'entretien annuel de la chaudière à gaz, est ce au locataire? ou au propriétaire. MERCI de vos réponses. Verotanne

Par **Mike46**, le **04/02/2012** à **16:52**

Bonjour,

L'entretien annuel de la chaudière est à la charge du locataire et est obligatoire.

Bien cordialement,

Par **cocotte1003**, le **04/02/2012** à **17:58**

Bonjour, une fois l'entretien fait vous devez en faire parvenir une copie au bailleur ainsi que celle de votre assurance habitation. Si cela n'est pas fait le bailleur peut très bien demander la résiliation de votre bail, l'entretien doit obligatoirement être fait par un professionnel
cordialement